

# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

DoP Référence: - NMDF.HDoPv7

West Fraser Europe Ltd

Station Road

Cowie

Stirling

FK7 7BQ

Code d'identification unique du type de produit*	Les usages prévus	Système AVCP	Référence de l'organisme notifié	Spécification technique harmonisée
MDF.H >4mm à 45mm*	Usage interne comme éléments non structuraux dans des conditions humides	4	Pas applicable	EN13986:2004 +A1:2015
* Le code d'identification unique du type de produit est une combinaison de la classe technique et l'épaisseur nominale du produit individuel				

## Performance déclarée (couvrant une gamme de types de produits MDF.H >4mm à 45mm\*)

Caractéristiques essentielles	Performance					
	Épaisseur (mm)					
	>4 à 6	>6 à 9	>9 à 12	>12 à 19	>19 à 30	>30 à 45
Perméabilité à la vapeur d'eau $\mu$	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
La teneur en formaldéhyde	E1	E1	E1	E1	E1	E1
Émission (contenu) du pentachlorophénol(PCP)	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm	≤5ppm
Isolation aux bruits aériens (masse par unité de surface)(R)	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
L'absorption acoustique Fréquences de 250Hz à 500Hz ( $\alpha$ )	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
L'absorption acoustique Fréquences de 1000Hz à 2000Hz ( $\alpha$ )	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Conductivité thermique $\lambda$ (W/m.K)	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
Perméabilité à l'air $V_0$ (m <sup>3</sup> /h)	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD
Durabilité						
Résistance à la traction perpendiculaire(N/mm <sup>2</sup> )	0.70	0.80	0.80	0.75	0.75	0.70
Gonflement épaisseur(%)	18	12	10	8	7	7
Résistance à la traction perpendiculaire après essai cyclique(N/mm <sup>2</sup> )	0.35	0.30	0.25	0.20	0.15	0.10
Gonflement épaisseur après essai cyclique(%)	25	19	16	15	15	15
Résistance à l'humidité Résistance à la traction perpendiculaire après test d'ébullition (%)	0.20	0.15	0.15	0.12	0.12	0.10
Biologique	Classes d'usage 1 & 2					

<b>2 Réaction au feu</b> <b>(voir les notes du tableau pour</b> <b>les détails du champ</b> <b>d'application et les références de</b> <b>documentation associées)</b>		<b>Épaisseur minimale (mm)</b>	<b>Classe (hors plancher)<sup>g</sup></b>	<b>Classe (planchers)<sup>h</sup></b>
	<b>sans lame d'air à l'arrière du panneau</b> <sup>abef</sup>	9	D-s2,d0	D <sub>fi</sub> ,s1
	<b>Avec lame d'air fermée ou ouverte ≤ 22 mm à l'arrière du panneau</b> <sup>cef</sup>	9	D-s2,d2	-
	<b>Avec lame d'air fermée à l'arrière du panneau</b> <sup>def</sup>	15	D-s2,d0	D <sub>fi</sub> ,s1
	<b>Avec lame d'air ouverte à l'arrière du panneau</b> <sup>def</sup>	18	D-s2,d0	D <sub>fi</sub> ,s1
	<b>Sans restrictions</b> <sup>ef</sup>	3	E	E <sub>fi</sub>
a -sans lame d'air à l'arrière du panneau de classe A1 ou classe A2-s1, d0 avec densité minimale de 10 kg/m <sup>3</sup> ou au moins classe D-s2, d2 avec densité minimale de 400 kg/m <sup>3</sup> . b -Un substrat de matériel d'isolation en cellulose appartenant au moins à la classe E peut être inclus s'il est monté directement contre le panneau à base de bois, mais pas pour les sols. c -Avec lame d'air à l'arrière du panneau. La face inverse de la cavité doit être au moins de classe A2-s1, d0 ayant une densité minimale de 10 kg/m <sup>3</sup> . d -Avec lame d'air à l'arrière du panneau. La face inverse de la cavité doit être au moins de classe D-s2, d2 ayant une densité minimale de 400 kg/m <sup>3</sup> . e -Les panneaux vernis ou revêtus de phénol et de mélamine sont inclus pour la classe excluant les sols. f - Un écran pare-vapeur d'une épaisseur atteignant jusqu'à 0,4 mm et d'une masse atteignant jusqu'à 200 g/m <sup>2</sup> peut être monté entre le panneau à base de bois et un substrat s'il n'existe pas d'intervalles d'air entre les deux g -Classes reprises du tableau 1 de l'annexe de la décision 2000/147/CE h -Classes reprises du tableau 2 de l'annexe de la décision 2000/147/CE				

**Remarques du tableau**

1 Repris de EN 12369-1: 2001

2 Classes de réaction au feu du tableau 1 de la décision 2003/43 / CE de la Commission de janvier 2003 (JOUE L13 du 18.1.2003) corrigée par rectificatif (JOUE L33 du 8.2.2003) et modifiée par la décision 2007/348 / CE de la Commission de mai 2007 (JOUE L131 du 23-05-2007); également reproduit dans le tableau trois de l'EN 13986: 2004 + A1: 2015 pour les panneaux à base de bois installés conformément au CEN / TR 12872

3 Repris du tableau 10 de EN 13986:2004+A1:2015

4 Repris de l' Eurocode 5 EN 1995-1-1 2004+A2:2014

La performance du produit identifié est conformément à la performance déclarée.

Cette déclaration de performance est établie conformément au règlement (UE) n ° 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Signé par et au nom du fabricant par:

John Robb

lieu: - Cowie, Scotland

le: - 03-07-2023